

Dans un contexte historique, cela ajoute à l'étonnant paradoxe qui vient de ce que l'on soit prêt à teinter d'une si forte coloration politique un texte comme la Constitution qui a une influence si durable et si fondamentale sur la vie des Canadiens. La Constitution doit être le fruit d'un travail collectif d'élaboration, de perfectionnement et, au fil du temps, d'adaptation aux besoins de notre grande Confédération.

Dans son témoignage, Gordon Robertson a clairement fait savoir au comité que rien dans l'Accord, comme il l'interprète, ne diminue le pouvoir de dépenser du gouvernement central.

Je tiens à préciser, en terminant, que M. Robertson a vivement souligné devant le comité mixte le caractère historique et impressionnant de l'Accord, et il a dit douter qu'un autre gouvernement eût pu le réaliser. Il a recommandé au comité et au Parlement de l'adopter.

M. Gustafson: Monsieur le Président, je félicite à mon tour le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) de l'excellent discours qu'il a prononcé ce matin sur la constitution et sur les mesures progressistes contenues dans l'Accord.

Je représente une région de l'Ouest, partie du pays différente de celles dont on vient de parler. Les citoyens de l'Ouest se sont toujours sentis quelque peu à l'écart. Le processus constitutionnel lui-même ainsi que nos anciens dirigeants semblent avoir contribué à ce sentiment d'aliénation.

Or, sous la direction du premier ministre (M. Mulroney), la situation a pris une nouvelle tournure, beaucoup plus positive à l'égard de l'Ouest. J'ai constaté avec plaisir, ce matin, que je partageais plusieurs des idées exprimées par le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) et celui de Nepean—Carleton sur l'unification du Canada. Les citoyens de ma région estiment avoir été tenus à l'écart pendant des années, ce qui, à mon avis, était néfaste pour l'unité canadienne. Les mesures prises sous la direction du premier ministre en vue de rapprocher les diverses régions du pays sont tout à fait remarquables. A ce propos, j'aimerais connaître le point de vue du député qui provient, quant à lui, du centre du Canada.

M. Tupper: Je suis ravi de répondre à mon collègue de la Saskatchewan. Je ne ressens pas souvent le besoin de jeter des fleurs à l'un de mes collègues placés immédiatement à ma droite. Il y a longtemps, toutefois, que je voulais féliciter publiquement le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Tout le temps qu'il a siégé au sein du comité mixte, il a fait preuve d'un excellent jugement sur la politique et les problèmes du Canada; il a manifesté une ouverture d'esprit, de même qu'un sens pratique lorsqu'il s'agissait de signaler aux témoins la force ou la faiblesse des arguments qu'ils venaient de soutenir.

Modification constitutionnelle de 1987

J'insiste, ce matin, pour dire que le député a fort bien représenté les Canadiens de l'Ouest au cours de ces discussions.

Plusieurs députés savent que je suis originaire de la région de l'Atlantique. La vallée de l'Outaouais est devenue mon foyer d'adoption il y a plus d'un quart de siècle. Je suis de ceux dont les racines familiales plongent dans ce qu'on pourrait appeler le Bas-Canada. En fait, en 1863, 1864 et 1865, dans ma province natale, ma famille a été indirectement impliquée dans le vaste débat sur les avantages et les inconvénients d'une union en confédération de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick avec les provinces du Haut-Canada. En ces temps-là, la Nouvelle-Écosse était une collectivité extrêmement prospère. Avec le temps sont apparues disparités économiques et différences politiques. Lorsqu'on songe à l'immensité de la région de l'Atlantique, du Québec et de l'Ontario, et aux richesses si variées de l'Ouest, on se rend compte que nous ne pouvons absolument pas progresser économiquement, socialement ou constitutionnellement si nous ne sommes pas satisfaits de la façon dont nous nous gouvernons nous-mêmes.

Avec ce mécanisme élaboré en 1987, nous avons fait un grand pas vers l'édification d'une véritable famille canadienne.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de prendre aujourd'hui la parole au sujet de l'Accord du lac Meech, de l'Accord constitutionnel de 1987. Peu de processus font mieux ressortir ou illustrent mieux la difficulté des négociations constitutionnelles et la difficulté d'intégrer des négociations de cette nature entre les parties d'un même ensemble dans un processus démocratique ou quasi-démocratique d'approbation publique.

Ceux d'entre nous qui ont déjà participé à des négociations, autant commerciales que patronales-syndicales, savent que derrière chaque négociateur il y a une population. Dans bien des cas, la population n'approuve pas ou n'accepte pas les points spécifiques que le négociateur peut être forcé d'accepter. En fait, il arrive que des négociateurs acceptent des choses qu'ils savent impopulaires afin de pouvoir conclure un accord dont les implications plus vastes servent l'intérêt des parties à l'accord.

• (1040)

On dit aussi platement qu'un chameau est un cheval conçu par un comité. On reconnaît donc les inconvénients des comités. Pour la plupart, nous, les Canadiens, sommes plutôt individualistes et quelque peu déterminés à poursuivre nos propres buts à un point tel que cela nuit parfois à la société, mais cela reflète néanmoins la réalité contemporaine du Canada.